

AI IA 59
I 54
Vol. 19, #1

STORAGE
561/G/106

ATION

Indian and Eskimo Affairs Program

Programme des affaires indiennes
et esquimaudes

CAI IA 59 I54 V.>



ARTS LIBRARY

INDIAN NEWS

Vol. 19 No. 1

ISSN 0019-6029



Gordon Fairweather

When the new federal Human Rights Commission, headed by Gordon Fairweather, first opened its doors for business this Spring, it found *The Indian News* sitting on the doorstep — looking for an interview.

That interview follows:

by Theresa A. Nahanee

INDIAN NEWS: How is the Federal Human Rights Act going to benefit the Indian people of this country?

FAIRWEATHER: In every area but the INDIAN ACT itself. All the discriminating powers of the Act will operate for Indian people beyond the reservations. All of the proscribed grounds will apply. We want to strain our ACT so that the exemptions of the INDIAN ACT

will only apply very narrowly. There is an unresolved dilemma and that is that the Government has asked the Indian people for suggested changes to the INDIAN ACT. It is not in the cards, I think, for Parliament to make any amendments in the INDIAN ACT without addressing itself to the issue of

Name Change Announced

OTTAWA — The Minister of Indian Affairs and Northern Development, J. Hugh Faulkner, has announced a change in the name of the Department's Indian and Eskimo Affairs Program. The Program will now officially be referred to as the Indian and Inuit Program.

The word "Inuit" means "the people." In recent years, Inuit leaders have generally expressed a preference for this term rather than "Eskimo".

In Canada today there are more than 22,000 Inuit residing in settlements in the Northwest Territories, Labrador and Northern Québec. The Inuit share a common culture and one basic language called Inuktitut. There are several regional dialects. The Program, however, provides direct service only to some 4,000 Inuit in Northern Québec. The balance are the responsibility of the Government of the Northwest Territories and the Northern Affairs Program.

discrimination against (Indian) women. I used to think it would be easy just to appeal Section 12 (1) (b), but that is much too simple a solution. All I ask as a Human Rights Officer is that men and women, whether they are Indians or Whites or yellow or red or any color have the same rights.

INDIAN NEWS: Has the whole INDIAN ACT been excluded from your jurisdiction?

FAIRWEATHER: That's exactly right. I presume there are grounds for complaint for discrimination in National Health and Welfare... hospital service, or in the hiring of Indian people in the federal service, and all those do not fall within the INDIAN ACT.

The difficulty we had with the "Tobique case" we had in New Brunswick (where Indian women staged a sit-in at the Band Office to protest against inadequate housing and other band council decisions affecting them as women). The decision was made by a duly elected Band Council. We think this is a sad decision because marriages are broken down, divorced or something (and the husband kept the house and the wife and children had to leave and could not receive adequate housing on the reserve after a marriage break-down). We found that we could not deal with that complaint because of Section 62(1).

I had a meeting with Jenny Margetts (President, Indian Rights for Indian Women) and that was very good. I will be meeting in Winnipeg this month with Joanne Thomas and two other organizers from the Manitoba Indian Education Cultural Centre. Everywhere we go, either Rita Cadieux or myself, this issue is raised.

Joe Dion (President, Indian Association of Alberta) and I had a good talk. I said it is not realistic to be making preparations to change the INDIAN ACT without having Indian women representation.

INDIAN NEWS: Are you able to advise the Government on this or any of the Ministers?

FAIRWEATHER: We have been in touch with the Minister trying to use, what we say good offices, about the Tobique situation. In our annual report to Parliament you see how careful we are. But it is the first report and we do not want to presume to know everything. There are some people in this town (Ottawa) who do think they know everything. In the report we are saying it was perhaps inevitable that the first complaint lodged with the Human Rights Commission as our doors opened in September, 1977 was about the Status Indian women from the Tobique reserve in New Brunswick. Several of these women allege that as a result of family separation or breakdown of their marriages, they have been denied the right to occupy their homes by decision of the Band Council. This Commission with help and encouragement from the New Brunswick Human Rights Commission used its good office in an effort to mediate the dispute by representation to the Minister of Indian and Northern Affairs.

NIB/Committee Separates

The National Indian Brotherhood (NIB) has withdrawn from the joint NIB/Cabinet Committee.

The committee, which was composed of cabinet ministers and NIB executives was formed in 1974 after a march on Ottawa by Indians.

Noel Starblanket, president of the NIB, said that since its formation, not one major decision had been made toward solving Indian problems.

Starblanket said that the committee was purposefully eroding Indian rights. "The government has ducked criticism over their lack of Indian policy by claiming to be involved in meaningful discussions with the NIB/cabinet committee."

Indian Affairs Minister Hugh Faulkner stated that "for them (the NIB) to withdraw now, simply undermines whatever possibilities we had, and I think it's a cop-out."

Legislation Not Answer

Ottawa (CP) — Prime Minister Trudeau has repeated government assurances that Indian land claims will not be legislated to facilitate the Alaska-Yukon gas pipeline.

The bill authorizing the pipe indicates that the government has no intention of legislating settlements, he said in the Commons.

He was replying to J.R. Holmes, the conservative Indian Affairs critic, who asked about a government document that states claims will be settled by legislation, if necessary.

Trudeau said the document was written by a low-level bureaucrat. The government had no intention other to look for negotiated settlements.

The document had been made public March 15. Deputy Prime Minister Allen MacEachen told the House special pipeline committee then that the government has no intention of legislating settlements.

Arthur Kroeger, Deputy Indian Affairs Minister, told the committee the document was prepared by a person on temporary assignment in the department. He said the person did not understand all the issues and made several errors, including the reference to legislation.



(Continued on page 3)



349 D 056802-2
GOV'T PUB DEPT
DANA PORTER ARTS LIBRARY
UNIV OF WATERLOO
WATERLOO ON N2L 3G1

Alfaires indiennes
et du Nord
Ottawa, K1A 0H4
Canada

Per
78
C210
Vol 19
#1
1978

NOUVELLES INDIENNES

Vol. 19 No. 1

ISSN 0019-6029



Dès le jour de l'ouverture des bureaux de la Commission fédérale des droits de la personne, le printemps dernier, les reporters de Nouvelles indiennes attendaient à la porte son président, M. Gordon Fairweather.

Nous vous présentons ici cette interview:

propos recueillis par Theresa A. Nahanee

NOUVELLES INDIENNES — Dans quelle mesure la loi fédérale sur les droits de la personne servira-t-elle les intérêts de la population indienne du Canada?

FAIRWEATHER — Dans toute la mesure du possible, compte tenu de la Loi sur les Indiens. Toutes les dispositions relatives à la discrimination s'appliqueront aux Indiens qui vivent hors des réserves. Il en va de même pour les motifs de distinction illicite. Nous voulons restreindre au minimum l'effet des restrictions prévues dans la Loi sur les Indiens. Un dilemme demeure cependant, car le gouvernement a demandé à la population indienne de lui proposer des amendements à la Loi sur les Indiens. Je pense que le Parlement n'a pas l'intention d'apporter quelque modification que ce soit sans d'abord étudier la question de la discrimination à l'endroit des femmes indiennes. Je croyais auparavant qu'il aurait suffi d'abroger l'alinéa 12 (1) (b), mais j'ai compris que la solution véritable était loin d'être aussi simple. En ma qualité de défenseur des droits de la personne, je veux que tous les hommes et toutes les femmes, qu'ils soient Indiens ou Blancs, Jaunes ou Rouges ou de quelque autre race, jouissent de droits égaux.

NOUVELLES INDIENNES — Est-ce que toutes les dispositions de la Loi sur les Indiens échappent à votre compétence?

FAIRWEATHER — C'est bien cela. Je suppose que certaines personnes auraient lieu de se plaindre d'actes discriminatoires en ce qui concerne les services de la santé et du bien-être social et les services hospitaliers ainsi

"Affaires indiennes et inuit"

OTTAWA — Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'honorable J. Hugh Faulkner, a annoncé que le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes portera désormais le nom de Programme des Affaires indiennes et inuit.

Les leaders inuit ont, en général, manifesté une préférence ces dernières années pour l'appellation "Inuit" au lieu du terme "esquimaux". Le mot inuit signifie "hommes".

On compte aujourd'hui plus de 22 000 Inuit qui habitent de petites collectivités des Territoires du Nord-Ouest, du Labrador et du nord de la province de Québec. Les Inuit ont une culture commune et parlent tous une même langue, appelée Inuktitut. Cependant, cette langue comporte plusieurs dialectes régionaux.

Le Programme des Affaires indiennes et inuit ne dessert directement que les quelque 4000 Inuit du Nord québécois. Les autres relèvent du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du Programme du Nord canadien.

que l'embauche d'Indiens dans les services fédéraux; or, aucune de ces questions ne relève de la Loi sur les Indiens.

Le "cas Tobique" au Nouveau-Brunswick a suscité certaines difficultés (des femmes indiennes avaient organisé un *sit-in* au bureau de la bande afin de manifester leur mécontentement devant l'insuffisance des logements et au sujet d'autres décisions prises par le conseil de bande et qui touchaient plus particulièrement les femmes). Ces décisions avaient été prises par un conseil de bande élu en bonne et due forme. Nous pensons toutefois qu'il s'agit de décisions regrettables car, lorsque des gens se séparent ou divorcent, le mari conserve la maison tandis que la femme et les enfants doivent aller vivre ailleurs et ne peuvent obtenir un logement convenable dans la réserve. Nous ne pouvions retenir cette plainte en raison du paragraphe 63 (2) de la Loi. J'ai eu l'occasion de rencontrer Jenny Margetts (présidente du mouvement *Indian Rights for Indian Women*) et notre entrevue s'est révélée fort intéressante. Au cours du mois qui vient, je rencontrerai à Winnipeg Joanne Thomas et deux autres responsables du *Manitoba Indian Education Cultural Centre*. Partout où nous allons, Rita Cadieux et moi, les gens nous parlent toujours de ce problème.

J'ai eu un entretien avec Joe Dion (président de l'Association des Indiens de l'Alberta). Je lui ai dit que je trouvais irréaliste de préparer des modifications à la Loi sur les Indiens sans consulter les femmes indiennes.

NOUVELLES INDIENNES — Pouvez-vous faire des recommandations à ce sujet au gouvernement ou à certains ministres?

FAIRWEATHER — Nous sommes entrés en contact avec le Ministre afin de l'inciter à intervenir dans le cas Tobique. Vous pouvez constater que nous avons fait preuve d'une grande prudence dans le rapport annuel que nous avons soumis au Parlement. Mais c'est là notre premier rapport et nous ne prétendons pas tout connaître. Il y a des gens à Ottawa qui croient tout connaître. Comme nous le disons dans notre rapport, il ne faut pas s'étonner que la première plainte soumise à la Commission des droits de la personne, dès son entrée en fonction en septembre 1977, ait eu pour objet la situation des femmes indiennes de la réserve de Tobique au Nouveau-Brunswick. Plusieurs de ces femmes soutiennent qu'à la suite d'une séparation ou d'un divorce, le conseil de bande leur a refusé le droit de demeurer dans leur maison. Notre Commission, avec l'aide et l'appui de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick, a tenté de servir de médiateur dans ce conflit en faisant des représentations auprès du ministre des Affaires indiennes et du Nord.

Les droits des Indiennes demeurent un sujet de préoccupation sur lequel on ne cesse d'attirer l'attention des commissaires, quelle que soit la région du Canada où ils se rendent.

L'abrogation de l'alinéa 12 (1) (b) de la Loi sur les Indiens qui reconnaît des droits différents, selon leur sexe, aux

(Suite à la page 2)

Plus de comité FIC - cabinet

La Fraternité des Indiens du Canada (FIC) s'est retirée du Comité conjoint de la FIC et du cabinet.

Le comité était formé de ministres du cabinet fédéral et de dirigeants de la Fraternité. Il avait été constitué en 1974 à la suite de la marche sur Ottawa que des Indiens avaient effectuée.

Le président de la FIC, M. Noel Starblanket, a déclaré que depuis la formation du comité, aucune décision d'importance n'avait été prise en vue de solutionner les problèmes des Indiens.

M. Starblanket a ajouté que le comité minait délibérément les droits des Indiens. "Le gouvernement, dit-il, s'est soustrait aux reproches qu'on lui faisait sur son manque de politique à l'égard des Indiens en prétendant qu'il entretenait d'importants rapports avec les Indiens au sein du comité de la FIC et du cabinet."

Le ministre des Affaires indiennes, l'hon. Hugh Faulkner, a pour sa part déclaré qu'en se retirant du comité, "la FIC ne fait que nuire aux chances de succès que nous avons et je pense qu'elle se soustrait à ses responsabilités."

On n'utilisera pas la loi

Ottawa — Le premier ministre Trudeau a de nouveau affirmé qu'on ne légifèrera pas sur les revendications territoriales des Indiens afin de faciliter la construction du gazoduc Alaska-Yukon. Il est mentionné dans le projet de loi qui autorise la construction du pipeline que le gouvernement n'a aucune intention d'imposer un règlement de ces revendications, a-t-il déclaré à la Chambre des communes.

Il répondait ainsi à M. J.R. Holmes, qui s'adressait au ministre des Affaires indiennes en sa qualité de député conservateur et qui demandait des précisions concernant la déclaration figurant sur un document du gouvernement selon laquelle les revendications seraient réglées au besoin par une loi.

M. Trudeau a poursuivi en disant que ce document avait été rédigé par un simple fonctionnaire et que le gouvernement n'a jamais eu d'autre intention que de négocier pour en arriver à un règlement.

Le document a été rendu public le 15 mars. Le vice premier ministre, M. Allen MacEachen, avait alors déclaré devant le comité spécial sur le pipeline à la Chambre des communes que le gouvernement n'avait aucune intention d'imposer un règlement de ces revendications.

M. Arthur Kroeger, sous-ministre des Affaires indiennes, a expliqué au comité que le document avait été rédigé par un fonctionnaire affecté au Ministère qui avait commis plusieurs erreurs, dont celle touchant l'imposition d'une loi sur les revendications territoriales.

touchant l'imposition d'une loi sur les revendications territoriales.



Savoury Moose Steaks ... Rabbit Stew with Dumplings ... Braised Partridge ... Fried Prairie Chicken ... Poached Arctic Char ... Baked Stuffed Salmon ... Roast Venison with Herbs ...

Toss in a few fresh garden vegetables, a golden brown bannock, a piping-hot pot of coffee or tea and you've got yourself a genuine feast of Indian soulfood. And there's plenty more where that came from.

Starting with this issue the Indian News will feature a brand-new cooking column on wild game and fish. The column will be made up with recipes from Northern Cookbook, edited by Eleanor A. Ellis and published by Indian Affairs and Northern Development.

Occasionally we'll be including something special for the gourmet set — like Tournedos of Seal or Ruffed Grouse Amandine — but for the most part it will be good, solid down-to-earth food that can be prepared in any kitchen.

If you enjoy these recipes or have one yourself that you'd like to share, drop us a line here at the Indian News and we'll run it in the column.

Bon Appétit!

ROAST VENISON OJIBWAY

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| 3 to 4 lb. venison roast | Salt and pepper to taste |
| 5 tbsp. butter | 4 tbsp. lemon juice |
| 1 tbsp. dry mustard | 4 tbsp. dry wine |
| ¼ tsp. oregano | 4 or 5 slices bacon |
| ¼ tsp. tarragon | |

Mix the butter, lemon juice with the mustard; spread on all sides of the roast. Place in roast pan, secure the bacon slices to the top of the roast. Sprinkle with salt and pepper, oregano and tarragon. Pour the wine over the roast and cover. Roast in 350° F. oven, allowing 30 minutes per pound. Baste frequently and remove cover for the last 20 minutes. Add water if necessary for basting with the wine.

PARTRIDGE STUFFING

- 3 cups, more or less, cooked rice
- 1 tsp. finely minced onion
- Chicken stock or bouillon to moisten
- 1 tbsp. minced celery
- 1 tsp. minced parsley
- 1 tbsp. minced cooked bacon
- ½ cup finely chopped sautéed mushrooms

Mix all dry ingredients, with just enough stock to form light fluffy mixture.

Translation Services

What do you say to a people who refer to the dish-shaped radar installation near their village as Johnny Otastotin — Johnny's hat?

Whatever you say, it better be in their language and that's why Patricia Ningewance has started up a new translation service to serve the Ojibway and Cree Indian people of northwestern Ontario.

Patricia is an Ojibway-Cree language instructor at Lakehead University in Thunder Bay. She is also a translator for the Wawatay News, a northern paper that comes out using the English alphabet and Indian syllabics.

Along with the translation service, Patricia also wants to start a translator's newsletter — and through it — set up spelling and pronunciation standards that all area translators will be able to employ.

She has spent the last two years compiling a "word bank" for a future dictionary.

The name of the new translation service is Forked Tongue Translation Agency Ltd.

SUBSTITUTION VALUES

- | | |
|---|---|
| 1 tbs. flour for thickening | = ½ tbs. starch |
| | = ½ tbs. tapioca |
| | = 2 tbs. rice |
| | = 1 egg |
| | = 1 tbs. egg powder |
| 1 egg in a recipe | = 1 tbs. egg powder, plus 3 tbs. water. |
| 1 c. milk | = ¼ c. milk powder plus 1 c. water. |
| | = ½ c. evaporated milk plus ½ c. water. |
| 1 c. sour milk | = 1 c. milk plus 1 tbs. lemon juice or vinegar. |
| 1 c. pastry or cake flour | = ⅞ c. all-purpose flour. |
| 1 c. white sugar | = 1 c. brown sugar, packed |
| | = 1 c. corn syrup (but reduce other liquids ¼ c.) |
| | = 1 c. honey (but reduce other liquids ¼ c.) |
| 1 oz. or 1 square chocolate | = 3 tbs. cocoa plus ¾ tbs. butter. |
| 1 tbs. gelatin will jell 2 c. liquid when making jelly. | |

Note:

If no wild game is available, domestic meats may be used in the recipes as follows:

Beef may be used in place of:

- Buffalo
- Caribou
- Deer
- Elk
- Moose
- Reindeer
- Lynx
- Dall Sheep
- Bear or
- Beaver
- Muskrat
- Rabbit
- Squirrel or
- Woodchuck

Veal may be used in place of:

Lamb or Mutton may be used in place of:

Pork may be used in place of:

Chicken may be used in place of:

Domestic meats do not have to be pre-soaked to eliminate the gamey flavour, but marinating helps to tenderize tough cuts.

Community News

Thompson, Manitoba — Five Indian bands in northern Manitoba have voted to accept a compensation agreement for land flooded by the Nelson River power project. Reserves affected are Nelson House, Split Lake, York Landing, Cross Lake and Norway.

Thunder Bay, Ontario — A legal clinic has been set up to provide legal advice and preventive legal assistance to people — especially native people — by the Thunder Bay District Native Legal Counselling Services. It will be geared to those whose needs are not entirely met by traditional legal services because of their geographic isolation, language differences or poverty.

Vancouver, British Columbia — Statistics compiled by federal health and welfare ministry show that a B.C. Indian has more than three times the chance of dying a violent death than the average Canadian and the chance of him committing suicide is about twice as high as that of the average British Columbian.

Amherst, Nova Scotia — Representatives of Indian organizations in Nova Scotia and New Brunswick, together with officials of the Indian Affairs Department, have reached a number of agreements following a sit-in and In-

dian demands for changes concerning pensions and welfare benefits on their reserves. A departmental spokesman said it had been agreed by both sides not to disclose details of the agreements.

Quebec — The first major study of possible mercury poisoning among native people will be undertaken by the federal and Quebec governments in Cree communities in northwestern Quebec. The study was originally planned for northwestern Ontario, but Indians there refused to participate unless the Canadian government ordered the contaminated English-Wabigoon River system closed to all fishing.

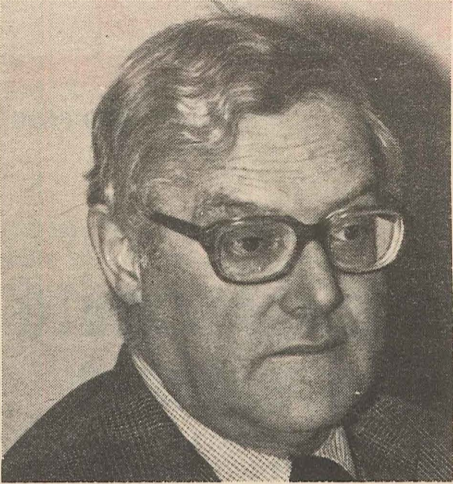
North Battleford, Saskatchewan — The chiefs of 10 district Indian reserves have issued a joint statement of qualified support for the new health care model proposed for their people.

Edmonton, Alberta — Richard Plodzien, general manager of the Indian Oil Sands Economic Development Corporation, says he is resigning in June because he believes "political pressure" within the corporation is affecting his work. The Indian Oil Sands Economic Development Corporation was created under an agreement between the Indian Association of Alberta, the Indian

Affairs department and Syncrude to encourage Indian participation in Syncrude, the project developing the oil sands of northeastern Alberta.

Washington, D.C. (AP) — Indian tribes do not have the legal power to prosecute non-Indians for crimes committed on tribal reservations, the U.S. Supreme Court has ruled. The court overturned an appeals court decision that the Suquamish Indians, a small tribe with a reservation near Seattle, Wash., could arrest and try non-members of the tribe who live on the reservation.





Indiens inscrits, serait sans doute une façon un peu trop simpliste de remédier à la situation. Cependant, il ne fait aucun doute qu'il faut trouver un moyen quelconque de mettre fin à cette discrimination. Notre Commission entend poursuivre ses efforts en vue de corriger les injustices de la Loi sur les Indiens.

NOUVELLES INDIENNES — Quelqu'un (sans doute l'un des avocats de l'affaire Lavell) a déclaré, il y a quelque temps, que le fait d'être un Indien n'est pas un "droit de la personne" et que c'est là une des raisons pour lesquelles les femmes indiennes ne sont pas protégées par la Commission fédérale des droits de la personne malgré les inégalités inhérentes à la Loi sur les Indiens. Que pensez-vous de cet argument?

FAIRWEATHER — Il ne me semble pas très valable. Si les femmes indiennes ne sont pas protégées par la Commission à l'heure actuelle, c'est parce que la Loi sur les Indiens n'a pas été modifiée en fonction de la Loi sur les droits de la personne. Un de mes bons amis, qui est Indien, me disait qu'une solution s'impose, mais que le système des réserves serait menacé si l'on permettait à tout le monde de se marier avec quelqu'un de l'extérieur tout en conservant ses droits.

NOUVELLES INDIENNES — Il y a environ 3 000 femmes qui se marient hors de la réserve et, parmi les 3 000 Indiens qui se marient, nombreux sont ceux qui épousent des femmes non indiennes. En réalité, pour ce qui est du maintien de la culture indienne, la présence de ces femmes dans la réserve constitue une menace beaucoup plus grave que la présence de femmes indiennes mariées à des non-Indiens. En effet, la culture indienne, comme toute autre culture, est transmise par les femmes.

FAIRWEATHER — Eh bien, le fait d'être Indien n'est sans doute pas un droit, mais je suppose que cela repose sur le principe philosophique selon lequel un être est ce qu'il est. La notion de droits de la personne est peut-être assez vague, mais notre Loi énumère neuf motifs de distinction illicite. Les Indiens qui vivent hors des réserves, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas assujettis à la Loi sur les Indiens, sont protégés par la Loi des droits de la personne au même titre que tout autre citoyen. Nous pourrions aller plus loin et aborder le problème de l'immigration, mais je pense que tel n'est pas le but de votre question. En effet, les gens qui habitent ce pays sont, d'une certaine façon, des visiteurs, dans la mesure où ils vivent ici légalement. Les Indiens, quant à eux, furent les premiers habitants du pays et il ne fait aucun doute qu'ils ont le droit de vivre ici. Si des doutes existaient, ce serait plutôt à notre sujet, puisque nous sommes arrivés ici après eux.

NOUVELLES INDIENNES — En ce qui concerne les prisonniers, je remarque que l'un de vos commissaires, Inger Hansen, remplissait auparavant les fonctions d'ombudsman dans un ministère fédéral.

FAIRWEATHER — En effet, elle occupait un poste d'enquêteur correctionnel. Le terme d'ombudsman me semble mieux choisi.

NOUVELLES INDIENNES — Lorsque vous parlez du champ d'action de la Commission, cela comprend tout ce qui relève de la compétence du gouvernement fédéral. En ce qui concerne les pénitenciers, on constate que, dans des provinces comme la Saskatchewan, le Manitoba et l'Alberta, près de 50 p.100 des détenus sont des autochtones, et pourtant les Indiens ne représentent que 2 p.100 de la population canadienne. Parmi les nombreux facteurs qui contribuent à cet état de choses, il y aurait lieu de mentionner l'administration de la justice. La Commission des droits de la personne pourra-t-elle intervenir dans ces domaines, par exemple le traitement réservé aux autochtones par les agents de la GRC, etc.?

FAIRWEATHER — Oui, cela ne fait aucun doute. Si un détenu n'est pas traité comme les autres pour la seule et unique raison qu'il est Indien, alors nous pouvons intervenir.

NOUVELLES INDIENNES — Mais il semble que les lois soient plus sévères à l'égard des Indiens?

FAIRWEATHER — Si une personne indienne nous soumet une plainte, nous ferons en sorte qu'elle puisse se prévaloir de la Loi.

NOUVELLES INDIENNES — Pourriez-vous intervenir dans tous les secteurs de l'administration de la justice, y compris, par exemple, les tribunaux provinciaux, ou vos pouvoirs d'intervention sont-ils limités à la GRC?

FAIRWEATHER — Non, nous pourrions agir dans tous les secteurs. Nous constituons un échelon dans l'administration fédérale. Naturellement, nous ne pouvons dire aux gouvernements de la Saskatchewan, par exemple, ce qu'ils doivent faire dans les domaines qui relèvent de leur compétence. Il faut respecter les règles du jeu puisque nous vivons dans un régime fédéral. Mais l'administration de la justice relève du fédéral. La Couronne est liée par cette Loi et tous les pouvoirs qui découlent de la Couronne le sont aussi. Nous disposons de 106 années-homme d'ici à la fin de 1979; il serait faux de prétendre que nous pourrions, en si peu de temps, régler le problème que vous venez de soulever au sujet du pourcentage élevé d'autochtones en milieu carcéral. Je crois que ce chiffre de 50 p.100 est déplorable et nous comptons bien contribuer à le réduire. Mais la Commission à elle seule ne peut tout régler.

NOUVELLES INDIENNES — Les détenus ont-ils des droits?

FAIRWEATHER — Oui, les détenus ont des droits.

NOUVELLES INDIENNES — Dans un pénitencier fédéral, n'importe quel cas peut-il relever de la Loi sur les droits de la personne?

FAIRWEATHER — Oui, dès qu'il y a une discrimination selon les termes de la Loi. Par exemple, si un détenu n'est pas traité comme les autres sous prétexte qu'il est Indien...

NOUVELLES INDIENNES — Un détenu autochtone peut-il avoir accès à la Commission fédérale des droits de la personne?

FAIRWEATHER — Il a aussi accès aux services de l'enquêteur correctionnel. Notre Loi stipule que, s'il existe d'autres recours, ces recours doivent d'abord être épuisés. Mais les détenus ont des droits.

NOUVELLES INDIENNES — Quels sont les services fédéraux régis par la Loi sur les droits de la personne?

FAIRWEATHER — Tous les services offerts par le gouvernement du Canada, par les organismes gouvernementaux et par les sociétés de la Couronne, telles que les banques, Bell Canada et Air Canada. Vous vous souvenez sans doute de ce regrettable incident survenu l'an dernier lorsque 30 autochtones se virent refuser l'accès à

bord d'un avion d'Air Canada à Ottawa. Tous les services précités entrent dans le cadre de notre Loi. Prenons maintenant l'exemple d'un service qui ne relève pas de cette Loi mais plutôt de la Commission provinciale des droits de la personne. Kenora est une ville d'Ontario fort intéressante et fort agréable. Si un Indien de passage à Kenora se voyait refuser l'hébergement dans un hôtel sous prétexte qu'il est Indien, cela ne relèverait pas de la Loi fédérale mais bien de la Commission provinciale des droits de la personne. Le fait de refuser d'héberger quelqu'un à cause de son origine raciale constitue un acte discriminatoire.

NOUVELLES INDIENNES — Comment les plaintes seront-elles réglées par la Commission des droits de la personne?

(Suite à la page 4)

Mentions honorables et autres...

Un budget de \$400 000 a été approuvé pour le fonctionnement du bureau du nouveau conseiller spécial pour le développement économique des Indiens, **M. Jack Beaver**. Ce dernier, qui étudie actuellement la situation économique en Alberta, conseillera au cours des trois prochaines années à la fois le ministère des Affaires indiennes et du Nord et la Fraternité nationale des Indiens sur la politique et les programmes touchant ce délicat problème...

M. Mike Michell, directeur de l'équipe indienne de crosse les Warriors de la réserve de Saint-Régis, a dit que son équipe ne jouera pas un "rôle culturel" lors des Jeux du Commonwealth cet été. Il a fait connaître le fond de sa pensée en disant: "Nous ne voulons pas aller danser devant les Blancs; nous ne voulons pas être des marionnettes indiennes..."

M. John McGilp, un fonctionnaire de 55 ans, a été nommé directeur général des programmes et de la politique du Nord au ministère des Affaires indiennes et du Nord...

M. Noel Starblanket, président de la Fraternité nationale des Indiens, a mentionné que le budget de 500 millions de dollars du ministère des Affaires indiennes et du Nord devrait être décentralisé et les dépenses contrôlées par les Indiens aux niveaux régional et local...

M. George Manuel, président de l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique, a déclaré lors de la conférence sur le développement socio-économique organisée par cet organisme, que l'écart entre les crédits de 1 million de dollars pour le développement économique des Indiens en C.-B. et les 11 millions de dollars prévus pour les programmes de bien-être destinés aux Indiens le "rendait malade..."

Un piégeur indien et l'Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique ont intenté devant une cour fédérale une action contre l'Office national de l'énergie qui a, selon eux, manqué à ses devoirs en ce qui concerne la construction du pipeline dans le nord-est de la Colombie-Britannique.

Selon les plaignants, les pièges d'**Angus Davis**, un piégeur de la bande indienne de Blueberry, auraient été détruits parce que l'ONÉ a négligé d'arrêter la construction du pipeline Silver-Dahl dans cette région.

Selon **M. Stanley Knowles**, député néo-démocrate de Winnipeg Nord Centre, les responsables des Jeux d'hiver de l'Arctique ont voulu intimider **M. Wally Firth**, représentant néo-démocrate des T.-N.-O., et nuire au processus électoral lorsqu'ils ont refusé que celui-ci fasse coïncider une visite officielle avec le congrès de nomination.

Alanis Obomsawin, artiste et chanteuse indienne, a été nommée membre du Conseil consultatif chargé d'étudier les répercussions de la loi du Québec sur la langue, la Loi 101...

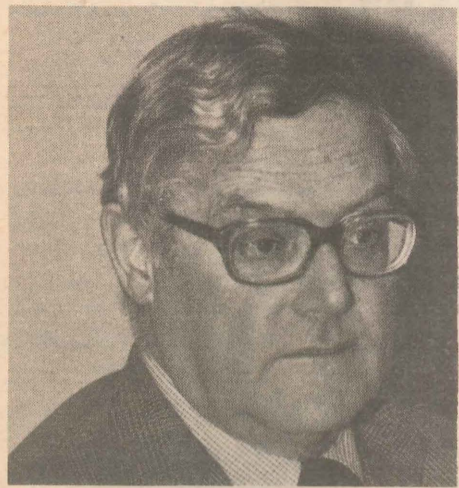
Les leaders agniers de la réserve de Saint-Régis ont convaincu le gouvernement fédéral de financer une étude sur la pollution de l'air et de l'eau qui affecte la santé des Indiens vivant dans l'île de Cornwall. Selon le **Dr. Brian Wheatley**, coordonnateur des programmes relatifs aux contaminants environnementaux le Saint-Laurent est un véritable égout. Pour sa part, le **chef Lawrence Francis** croit que le fluor constitue le danger le plus sérieux, car, dit-il, "si une personne peut cesser de manger du poisson, elle ne peut cesser de respirer..."

L'effigie de **Tommy Prince**, héros de la guerre, décédé en novembre dernier à Winnipeg, sera reproduite sur l'une des trois pièces d'argent pour la promotion des dollars de Red River de 1978. Cet Indien avait été décoré à dix reprises au cours de la Seconde guerre mondiale et de la guerre de Corée...

Gloria George, une Indienne qui milite depuis des années pour la reconnaissance des droits de son peuple, sera l'un des cinq commissaires à temps partiel nommés à la Commission des droits de la personne...

Roderick Mark, professeur à l'école élémentaire de la réserve de Morley à 72 km à l'ouest de Calgary, est le premier Assiniboine à recevoir un diplôme de l'Université de Calgary.

Fairweather — Continued



Rights for Indian women remains a persistent issue and one constantly alluded to wherever the Commissioners travel in Canada. Although to repeal Section 12(1)(b) of the INDIAN ACT which authorizes different rights for status Indian men and women is probably too simplistic a remedy. There cannot be any doubt, though, that some formula must be found whereby this discrimination is ended. This Commission will continue to work for an early resolution of the inequities of the INDIAN ACT.

INDIAN NEWS: Someone made a comment a while back, probably a lawyer during the Lavell case, that to be an Indian is not a "human right" and therefore this is one reason why Indian women could not have access to the Federal Human Rights Commission although there is inequality in the INDIAN ACT. What do you think of that argument?

FAIRWEATHER: I do not think much of that. The reason why Indian women cannot come now is that the INDIAN ACT is exempted. A good friend of mine, an Indian man, said there has to be a solution, but it would destroy the reserve system if everybody "married out" and had the same status.

INDIAN NEWS: There are, perhaps, 3,000 women marrying off the reserve and there are 3,000 Indian men marrying, a lot of them to non-Indian women. In fact, as far as retaining Indian culture is concerned, there is a lot more danger in having non-Indian women on the reserves than there is in having Indian women on reserves married to non-Indians. Indian culture, and culture generally, is passed through women.

FAIRWEATHER: Well, to be an Indian is not a human right, but I suppose that started with the philosophical thing, to be whatever I am. Human right perhaps is a fairly nebulous thing, but our ACT contains nine grounds that are, as the language of the ACT says, proscribed. For Indian people not on the reserve, not within the INDIAN ACT, these are human rights, too. As they are for anybody in the country. We get into a complicated area with immigration but I don't think you want to get into this. It is a different issue because there are people in this country as visitors, as long as they are here lawfully. It would be outrageous for me to say anything about Indian people as the first inhabitants. They are certainly here lawfully. You may have some comment about the rest of us.

INDIAN NEWS: On incarceration, I notice one of your Commissioners was formerly an Ombudsman with a federal Department, Inger Hansen.

FAIRWEATHER: The correctional in-

vestigator, yes. Ombudsman is a better word.

INDIAN NEWS: When you speak of the area of the Commission, this would be anything under the jurisdiction of the federal government. On incarceration, the Indian population is something like two percent of the Canadian population, and yet in provinces like Saskatchewan, Manitoba and Alberta, the incarceration rate of natives is something like up to fifty percent (50%) of the inmate population. It would seem that there are a lot of contributing factors to these statistics. One of them would seem to be the administration of justice. Is the Human Rights Commission going to have any jurisdiction over this...like the treatment of natives by the R.C.M.P., etc.?

FAIRWEATHER: Yes, it certainly will. If an Indian person gets different treatment for the reason only that he is Indian, we have jurisdiction.

INDIAN NEWS: But it seems the laws are harsher on Indians?

FAIRWEATHER: If an Indian person raises a complaint with us, we will want to give he or she the benefit of this ACT.

INDIAN NEWS: Would this be in any area of Justice administration or does it cover only the R.C.M.P., say Provincial Courts?

FAIRWEATHER: No, any area. We are rungs as they say in the federal area. We cannot start telling the Saskatchewan Government, for example, (what to do in their jurisdictional areas). That is the problem of the nation, the federal system. But the administration of Justice is in the federal field. The Crown is bound by this ACT, the Crown and everything that flows from the Crown. We have 106 staff years here to the end of 1979 and it would be false expectation to tell you that we can solve the problem or issue of fifty percent (native incarceration). I think it is an outrageous statistic and we will certainly want to be with those who solve that problem. But we are not going to solve it alone in this Commission.

INDIAN NEWS: Do inmates have rights?

FAIRWEATHER: Yes, inmates have rights.

INDIAN NEWS: Would anything within a federal penitentiary come within the jurisdiction of the Federal Human Rights Act?

FAIRWEATHER: Yes, if that is a discrimination within our ACT. If an Indian person gets different treatment for the reason only that he is an Indian.

INDIAN NEWS: Would native inmates have access to the Federal Human Rights Commission?

FAIRWEATHER: They also have access to the corrections investigator. Our ACT says that if there are other avenues (these should first be used). But inmates do have rights.

INDIAN NEWS: What kind of "services" in federal government areas come under the Human Rights Act?

FAIRWEATHER: Every service rendered by the Government of Canada, and every service rendered by an agency in the Government of Canada, and every service rendered by a

federally regulated company, banks, Bell Telephone, Air Canada...you may remember a very sad incident within the last year (where 30 natives were "bumped" from an Air Canada plane in Ottawa). Those services come within our ACT. Let us take one that does not just so we know which should be dealt with by the provincial Human Rights Commission. Kenora, Ontario is a pretty, to say the least, interesting Community. If an Indian person in Kenora was denied the service in a hotel because he or she is Indian, that would not come under the federal ACT. That would go to the provincial Human Rights Commission. It is a discriminatory practise to deny accommodation because of (racial) origin.

INDIAN NEWS: How are these complaints going to be dealt with by the Federal Human Rights Commission?

FAIRWEATHER: In fact, we have had a complaint today already. This is the first day and we expect many more. But you can do it by telephone, by writing. There has to be some contact. A file is opened and an investigator sent out. If that investigator thinks that there are grounds, that the complaint is

well-grounded and he cannot make a settlement with the person who is discriminating, then we send in a conciliator. And if that conciliator cannot settle it, then we set up a tribunal and the order of the tribunal has the effect of a court. We can order discrimination to cease and fines follow.

INDIAN NEWS: Is the order of the tribunal subject to an appeal to a federal court?

FAIRWEATHER: To a federal court, yes. By the way, we hope Indian people will suggest names to us to be suitable tribunal people. We want the tribunal to be representative of the people of Canada and we will be glad to hear of names. We have asked one of our part-time Commissioners, Gloria George, to suggest status and non-status Indian people for tribunals.

INDIAN NEWS: Is this for all provinces? Do they have to be lawyers?

FAIRWEATHER: No. There are many lawyers who do not make good judges. There are some complicated cases that we would want one of the tribunal

(Continued on page 5)

Names in the News

A \$400,000 annual budget has been okayed for operating costs of newly-appointed special advisor for Indian economic development, **Jack Beaver**. Currently investigating economic conditions in Alberta, Beaver will advise both Indian and northern affairs and the National Indian Brotherhood on policies and programs in this sensitive area over the next three years... **Mike Mitchell**, executive director of the Warriors, an all-Indian lacrosse team from the St. Regis reserve, says his team will not play "cultural role" at the Commonwealth Games this summer. "We don't want to go out there and dance for the white people, he said, "We don't want to be token Indians."... **John McGillp**, 55, a career civil servant, has been named director general of northern policy and programming for Indian and Northern Affairs... **Noel Starblanket**, president of the National Indian Brotherhood, says the Department of Indian Affairs' \$500-million budget should be decentralized and it's expenditures controlled by Indians at the regional and local levels... **George Manuel**, president of the Union of B.C. Indian Chiefs, told the Union's socio-economic development conference that the contrast between \$1 million available for Indian economic development in B.C. this year and the more than \$11 million budgeted for Indian welfare programs "makes him sick."

An Indian trapper and the Union of British Columbia Indian Chiefs have filed a federal court suit against the National Energy Board charging the board breached its duties in connection with the pipeline construction in B.C.'s northeastern region.

The suit says **Angus Davis**, a Blueberry Indian Band trapper had his trapline destroyed because the NEB breached its duty when it did not stop Silver-Dahl pipeline construction in the northern B.C.... **Wally Firth** (NDP-NWT) was subjected to intimidation and abuse by officials of the Arctic Winter Games, says **Stanley Knowles** (NDP-Winnipeg North Center). He said Firth was confronted with interference in the electoral process when Games organizers balked at Firth combining an official visit with a nominating convention... **Alanis Obomsawin**, Indian activist and singer, has been named to the Advisory Council on Quebec's controversial language bill, Bill 101... Mohawk Indian leaders from the St. Regis Indian reserve have convinced the federal government to finance a study of air and water pollution they say has eroded the health of their people on Cornwall Island. "The St. Lawrence River is a sewer," says **Dr. Brian Wheatley**, coordinator of the Health and Welfare environmental contaminants program. **Chief Lawrence Francis** says the most serious problem is the fluoride. "A person can always stop eating fish, he says, but it's not possible to stop breathing"... Indian war hero **Tommy Prince**, who died in Winnipeg last November, will be featured on one of three separate coins to be issued during the 1978 Red River Dollars promotion. Prince was decorated 10 times during his 11 years of service in the Second World War and the Korean War... **Gloria George**, a B.C. Indian woman who has fought for years for Indian rights, has been selected as one of the five part-time commissioners appointed to the new Human Rights Commission... **Roderick Mark** is a Grade Two teacher on the Morley reserve located 72 kilometres west of Calgary. Mark is the first Stoney Indian to graduate from the University of Calgary.

Mandat du conseiller spécial de la promotion économique

OTTAWA — L'honorable J. Hugh Faulkner, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et M. Noel Starblanket, président de la Fraternité des Indiens du Canada (FIC), ont annoncé conjointement la nomination de M. Jack Beaver au poste de conseiller spécial. A ce titre, M. Beaver sera chargé d'entreprendre une étude globale en profondeur en vue de formuler des propositions innovatrices au sujet de la politique relative à la promotion économique des Indiens.

Le nouveau conseiller spécial, qui poursuit actuellement une étude approfondie sur les projets de promotion économique en Alberta ainsi que sur les procédures s'y rapportant devra proposer à la FIC et au Ministre des méthodes destinées à renforcer les activités socio-économiques chez les Indiens et à rendre les programmes gouvernementaux plus efficaces, et ce, pour une période de trois ans.

La déclaration conjointe de M. Faulkner et de M. Starblanket se lit comme suit:

La lenteur de la promotion économique, les taux très élevés de chômage chez les Indiens et d'autres difficultés majeures qui freinent le progrès vers l'indépendance des Indiens sont des questions d'importance à la fois pour les Indiens et pour l'administration.

L'on constate que, dans le passé, le manque de coordination dans les pro-

grammes gouvernementaux destinés à améliorer le développement socio-économique des Indiens du Canada n'a pas accru sensiblement la participation des Indiens aux activités de la société canadienne.

Nous désirons atteindre ce but dans les années à venir grâce à des orientations et à des programmes plus complets qui tiendront compte tout autant des facteurs sociaux, culturels et environnementaux que des facteurs économiques.

La Fraternité des Indiens du Canada considère la promotion socio-économique comme une des principales priorités et elle a saisi le comité du cabinet et de la Fraternité des Indiens du Canada de la *Stratégie de promotion socio-économique des Indiens* selon laquelle un organisme national indépendant pour la promotion socio-économique des Indiens devrait être établi afin d'étudier les recommandations de la stratégie. La mise en application des recommandations actuelles du rapport mettrait en cause les répercussions des principaux programmes.

Nomination

Le conseiller spécial ainsi que les personnes choisies pour le seconder joueront le rôle d'un conseil national de développement socio-économique.

Le conseiller spécial relèvera de la Fraternité des Indiens du Canada et du

ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien pour une période de trois ans. La nomination sera en vigueur à compter du 1er avril 1978.

Fonctions générales

Conseiller le président de la FIC et le MAINC sur toutes les questions relatives à la promotion socio-économique et particulièrement:

1. Préparer des conseils sur la politique et les programmes du Ministère en ce qui concerne la promotion socio-économique et élaborer des méthodes de mise en application et des systèmes de réalisation conformes aux deux parties.
2. Évaluer l'efficacité des programmes actuels et futurs en réalisant des objectifs de promotion et en s'assurant, par des études, que ces programmes sont mis en vigueur conformément aux objectifs originaux; et s'assurer par la suite que de tels objectifs ne contredisent pas ceux des Indiens.
3. Examiner la *Stratégie de promotion socio-économique des Indiens* et faire les recommandations qui s'imposent.
4. Organiser des discussions entre les secteurs fédéral, provincial et privé et les organismes indiens et étudier les moyens à prendre pour assurer aux Indiens une plus grande part de bénéfices dérivés de leur participation accrue à la vie économique et sociale du Canada.
5. Mener des études spéciales sur des questions relatives à la promotion économique des Indiens, demandées par la FIC et le Ministre, et assurer la mise en application des recommandations de ces études

conformément aux vœux des parties.

6. Donner des conseils sur les changements à apporter aux textes de lois.

Organisme national de promotion socio-économique des Indiens

Un organisme national de promotion socio-économique des Indiens sera choisi par le conseiller spécial en vertu des propositions faites par le président de la Fraternité des Indiens du Canada et le Ministre. Cet organisme sera de nature consultative et effectuera des travaux qui seront dirigés par le conseiller spécial.

Le conseiller spécial aura un bureau situé à Ottawa, ainsi qu'un personnel à plein temps constitué de quatre personnes. Il a de plus été convenu par la Fraternité des Indiens du Canada et le Ministre que le conseiller spécial pourrait avoir besoin de personnel supplémentaire.

Le conseiller, son conseil et ses employés auront pleinement accès aux renseignements que possèdent tant l'administration fédérale que la FIC.

Statut

Le conseiller spécial relèvera directement de la Fraternité des Indiens et du Ministre. Il est reconnu que certaines propositions seront mises en vigueur par le MAINC tandis que d'autres devront être acheminées vers le comité mixte du Cabinet et de la Fraternité des Indiens du Canada.

Finances

Un budget annuel d'environ \$400 000 sera fourni par l'administration fédérale pour couvrir les frais d'exploitation du bureau du conseiller spécial.

Programme des études indiennes et septentrionales

Université de la Saskatchewan

1. Poste:

Professeur adjoint ou professeur agrégé

2. Qualifications requises:

Un doctorat ou l'équivalent, ou une formation scolaire et universitaire appropriée. Connaissance de l'histoire contemporaine des Indiens et du Nord. La préférence sera accordée aux candidats qui possèdent une certaine expérience dans les domaines suivants: enseignement multi-culturel, enseignement de l'anglais langue seconde, enseignement des techniques de communication et d'utilisation de la langue indienne, de préférence le cri, et élaboration des programmes linguistiques dans les salles de classe.

3. Nature des fonctions:

Donner des cours aux étudiants du 1^{er} cycle et des 2^e et 3^e cycles; conseiller et diriger les étudiants de ces deux derniers cycles. Élaborer des cours servant à la formation d'enseignants qui oeuvreront dans les agglomérations indiennes, urbaines et septentrionales où les jeunes Indiens sont éduqués.

4. Rémunération:

Selon les qualifications et l'expérience du candidat choisi.

5. Prière de s'adresser à:

M. Aldrich Dyer, doyen
Programme des études indiennes et septentrionales
Université de la Saskatchewan
Saskatoon (Saskatchewan)
S7N 0W0

6. Date d'entrée en fonction:

Le 1^{er} juillet 1978

7. Date limite pour l'envoi des demandes:

Lorsque le poste sera comblé
Remarque: Prière d'inclure un *curriculum vitae* et d'indiquer le nom de trois personnes à titre de référence.

École en voie d'être terminée

La construction d'une école fédérale de 26 classes est presque terminée dans la réserve indienne d'Eskasoni, à 48 km de Sydney (Nouvelle-Écosse).

Cette école recevra environ 600 élèves indiens du niveau élémentaire et de la première année du niveau secondaire; le coût de 3 millions de dollars a été assumé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

Construits par la société *M. Sullivan and Son Ltd.* de Sydney, les nouveaux locaux, qui surplombent le lac Bras-d'Or au Cap-Breton, comprendront des espaces réservés aux étalages, des installations prévues pour l'enseignement spécial, des classes réservées aux arts et à la musique ainsi qu'un vaste

centre de ressources. En outre, des salles seront destinées à l'enseignement ménager et aux arts industriels.

Parmi les caractéristiques de la structure, mentionnons une finition extérieure en cèdre et un grand nombre de dômes pyramidaux et de lucarnes qui permettent un éclairage naturel dans l'ensemble de l'école.

Selon Peter Stevens, coordonnateur de la construction de l'école, "le comité de l'éducation a déjà entrepris l'élaboration de cours sur les Micmacs qui complèteront le programme d'enseignement provincial."

Les plans de l'édifice ont été préparés par le ministère des Travaux publics à Halifax.

Lors d'une récente réunion, des administrateurs du Fonds commémoratif Mungo Martin ont décerné des bourses aux étudiants suivants:

Linda Gonu	Niska	Terrace	Artiste	\$250
Darlene Taylor	Tsheshant	Victoria	Étudiante	\$150
Ben Cardinal	non inscrit	Fort St. John	Étudiant	\$150
Evangeline Glendale	Kwakuital	Victoria	Étudiante	\$ 75
Roy Wallace	Soowahlie	Clayburn	Étudiant	\$ 75



INDIAN FESTIVALS —
CANADA 1978

Aug. 19-20 Munsee Chippewa Pow-Wow
R.R. No. 1
Muncey, Ont.

Manitoba

June 28-30 Peguis Treaty Days
July 1-2 Peguis Band
Hodgson, Manitoba
Aug. 15-19 Opasquia Indian Days
The Pas Indian Band
The Pas, Manitoba

Saskatchewan

July 7-9 File Hills Sixth Annual
Pow-Wow
Balcarres, Sask.
July 13-16 Carry The Kettle
Celebration
Carry The Kettle Band
Sintaluta, Sask.
July 20-23 Thunderchild 19th
Annual Indian Days Pow-
Wow & Celebration
Turtleford, Sask.
Aug. 18-20 Piapot Pow-Wow
Celebrations
Cupar, Sask.

Alberta

July 1-2 Intercultural Sports Day
Glenevis, Alta.
July 27-30 Sarcee Indian Days
3700 Anderson Rd. S.W.
Calgary, Alta.
Aug. 4-6 Annual Indian Day
Celebrations
Blackfoot Band
Blackfoot Crossing, Alta.
Aug. 4-6 22nd. Annual Piegan
Indian Days
Brockton, Alta.
Aug. 17-19 Enoch Indian Days
Enoch Indian Band
Winterburn, Alta.

British Columbia

July 4-5 Cultus Lake Indian
Festival
Chilliwack, B.C.
June 10-11 Deadman's Creek All
Indian Rodeo
Deadman's Creek Band
Savona, B.C.
June 30 2nd. Annual Tache
Noyeah Dzin
Fort St. James, B.C.
July 1-2 Sam Jimmie Memorial
Sept. 4-5 Soccer Tournament
Chilliwack, B.C.

New Brunswick

July 21-23 Big Cove Annual Picnic
Big Cove Reserve
Rexton, N.B.

Quebec

June 22-24 8th. Annual Festival
Weekend
St. Theresa Point Band
St. Theresa Point, P.Q.
June 30-
July 1-2 Pow-Wow Abenakis
Odanak Band
Odanak Indian Reserve,
P.Q.
July 25-26 St. Ann's Day
Celebration
Restigouche, P.Q.
Aug. 4-6 Micmac Maria Pow Wow
"78"
Micmacs of Marie
Maria Indian Reserve,
P.Q.
Aug. 12 Indian Day
Aug. 13 Firemen's Day Parade
Caughnawaga Indian
Reserve
Caughnawaga, P.Q.

Ontario

May 21 Landing of the Mohawks
(re-enactment)
Mohawks of the Bay of
Quinte
R.R. No. 1 Deseronto,
Ont.
May 21 Six Nations Sports Day
Six Nations Band
Oshweken, Ont.
July 7-9 Whitefish Bay 8th
Annual Pow-Wow & Fish
Fry
Whitefish Bay
Sioux Narrows, Ont.
July 15-16 Walpole Island Pow-
Wow
R.R. No. 3
Wallaceburg, Ont.
Aug. 4-5 Six Nations Pageant
Aug. 11-12 Six Nations Reserve
Aug. 18-19 R.R. 6 Hagersville, Ont.
Aug. 12-13 Dreamer's Rock Festival
Whitefish River Band
Birch Island, Ont.

McGilp Appointed Northern Affairs D.G.

OTTAWA — John McGilp, 55, has been appointed director-general, northern policy and programming directorate, Department of Indian and Northern Affairs.

Appointed by the Public Service Commission, Mr. McGilp succeeds Neil Faulkner, recently named executive director, Office of Native Claims.

In his new position, Mr. McGilp's key responsibility will be directing federal fiscal relations with the NWT and Yukon governments. He will also direct the northern program's policy development group and the department's northern co-ordination and social development branch.

His 23 years' experience in the department, both in the North and directly related with native affairs, gives him a well rounded basis of

knowledge that is necessary, particularly at this time of increased focus on Canada's North.

Prior to his appointment, Mr. McGilp was director-general of Reserves and Trusts. He has also served as director and director-general, operations, director of community affairs, and director of education for the Indian-Eskimo program, as well as special representative on Treaties 8 and 11 since coming to Ottawa in 1970.

Mr. McGilp has also served as agency superintendent at Yellowknife, regional supervisor of Indian Agencies for the Northwest Territories at Fort Smith, regional director for Saskatchewan and regional director for Ontario. When he first joined Indian Affairs in 1955, he taught on the Peigan and Blood Reserves.


Forked Tongue Translation Agency Ltd.

Will translate letters, documents, pamphlets, and books into the Cree or Ojibway languages, using syllabic script, Roman alphabet or cassette tapes.

contact: Patricia M. Ningewance
office at 597 Oliver Road
Thunder Bay, Ontario ph. (807) 345-8571

**NATURAL HISTORY
NOTEBOOK**

PRESENTED BY: THE NATIONAL MUSEUM OF NATURAL SCIENCES, OTTAWA

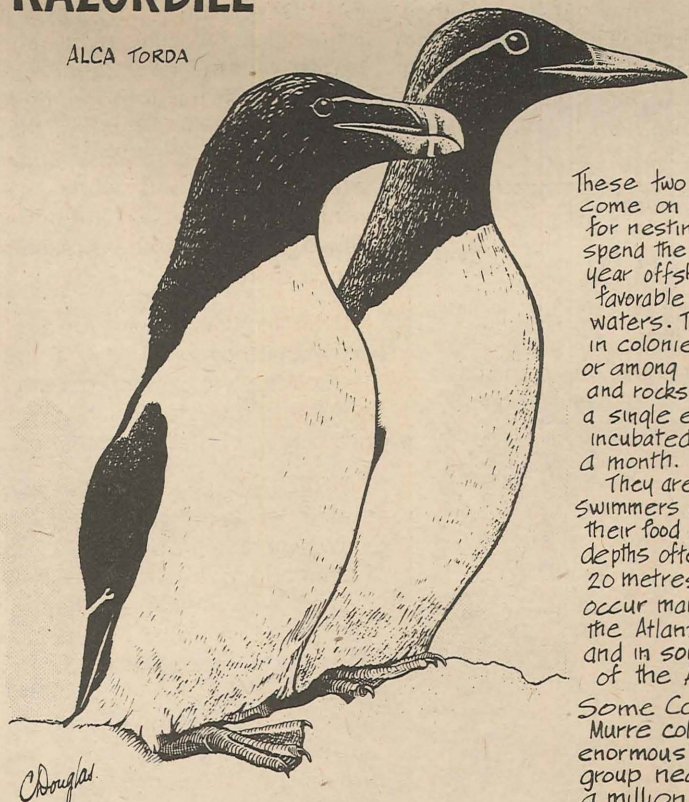
 National Museums
Canada

**COMMON
MURRE**

URIA AALGE

RAZORBILL ③

ALCA TORDA



These two birds come on land only for nesting and spend the rest of the year offshore in favorable feeding waters. They nest in colonies on cliffs or among boulders and rocks and lay a single egg that is incubated for about a month.

They are good swimmers and obtain their food by diving at depths often reaching 20 metres. They occur mainly along the Atlantic coast and in some parts of the Arctic.

Some Common Murre colonies are enormous and may group nearly half a million birds.

GENERAL MANAGER — TRAINEE

The present General Manager for Teslin Tlingit Woodcrafts Ltd., located in Teslin Yukon would like to train a person to take over the position of General Manager.

The Company is involved in the manufacturing and marketing of freighter canoes, sleds and toboggans. The General Managers duties include ordering, bookkeeping, cost accounting, marketing and monitoring production.

Applicants should have grade 12 and some bookkeeping or related commercial or production experience.

The position would be most attractive to a person of Indian Ancestry.

Salary: Is negotiable.

Send a complete resume to —

General Manager,
Teslin Tlingit Woodcrafts Ltd.,
General Delivery,
Teslin, Y.T.

Fairweather

suite de la page 2

FAIRWEATHER — Nous avons commencé notre travail aujourd'hui et on nous a déjà soumis une plainte. Nous prévoyons en recevoir beaucoup d'autres. On peut porter plainte par téléphone ou par écrit, il suffit de communiquer avec nous. Nous ouvrons alors un dossier et nous envoyons un enquêteur sur place. Si cet enquêteur estime que la plainte est justifiée et s'il ne peut régler l'affaire à l'amiable, alors nous envoyons un conciliateur. Si le conciliateur échoue lui aussi, nous constituons un tribunal qui peut ordonner à la personne jugée coupable de mettre fin à l'acte discriminatoire et de payer une amende.

NOUVELLES INDIENNES — Peut-on en appeler de la décision rendue par ce tribunal?

FAIRWEATHER — Oui, on peut interjeter appel devant une cour fédérale. En passant, nous espérons que des Indiens nous proposeront des candidats pour ce tribunal. Nous voulons qu'il soit le porte-parole de toute la population du Canada et nous serions heureux qu'on nous soumette des candidatures. Nous avons d'ailleurs demandé à Gloria George, commissaire à temps partiel, de nous proposer le nom d'Indiens inscrits et d'Indiens non inscrits qui pourraient siéger au tribunal.

NOUVELLES INDIENNES — Cela s'applique-t-il à toutes les provinces? Ces personnes doivent-elles être des avocats?

FAIRWEATHER — Non. D'ailleurs, beaucoup d'avocats ne sont pas de bons juges. Pour certaines causes plus complexes, nous aimerions qu'un des membres du tribunal soit un juriste, mais tous les tribunaux ne seront pas composés exclusivement d'avocats.

NOUVELLES INDIENNES — Pourriez-vous nous expliquer plus longuement pourquoi les femmes indiennes et la Loi sur les Indiens ne relèvent pas de la Loi canadienne sur les droits de la personne?

FAIRWEATHER — Je vous parlais tout à l'heure de la situation au gouvernement. Peut-être en savez-vous plus que moi à ce sujet. Pour ma part, j'en ai parlé avec le ministre de la Justice et le ministre des Affaires indiennes et du Nord; je n'ai pas pu en discuter avec le premier ministre mais je me suis entretenu avec des représentants de son cabinet. Noel Starblanket a accepté que les femmes indiennes aient leur mot à dire dans les projets de modifications à la Loi sur les Indiens, mais son idée a été rejetée par le conseil exécutif. Il a donc fallu tout reprendre depuis le début. Je suis heureux que Noel Starblanket ait finalement réussi à convaincre les membres du conseil qu'il est absolument essentiel de faire participer les femmes indiennes à ce processus. Je ne sais pas à quoi cela aboutira, mais le fait que les femmes ne soient pas représentées est en soi discriminatoire.

Le gouvernement a avisé le comité exécutif de la Fraternité des Indiens du Canada, dont le nom me semble assez bizarre, soit dit en passant, que le Parlement ne prendrait pas en considération les modifications provisoires à la Loi sur les Indiens si elles ne comportaient pas d'éléments de solution au problème des femmes indiennes. C'est vraiment tout ce que je peux vous dire. Dans toute ma carrière parlementaire, je n'ai jamais noté autant d'intérêt pour

cette question qu'au cours des six derniers mois.

NOUVELLES INDIENNES — Ce phénomène est-il lié à autre chose? A-t-il une portée à l'extérieur du pays?

FAIRWEATHER — Je sais que deux femmes indiennes ont porté plainte aux Nations unies après avoir constaté qu'il n'existait au pays aucun mécanisme susceptible de résoudre leur problème. J'ignore si les deux cas sont liés, mais ces questions ne cessent de revenir sur le tapis. Tout a commencé avec les recommandations de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme alors que de nombreux députés ont présenté des projets de loi visant à abroger l'alinéa 12 (1) (b). Mais le processus est très lent... Je ne voudrais pas me faire le défenseur du gouvernement, mais ce dernier a manifesté le désir de voir les Indiens régler eux-mêmes ce problème. Il faut reconnaître cependant que le gouvernement détient certains éléments de solution. Je pense par exemple au fait que la Fraternité aimerait apporter deux ou trois modifications à la Loi sur les Indiens. Et le gouvernement lui répond qu'il n'en est pas question tant et aussi longtemps qu'on ne tiendra pas compte du problème des femmes indiennes. Il y a donc confrontation.

NOUVELLES INDIENNES — Je voudrais maintenant aborder la question des enfants indiens. Selon une décision rendue par la Cour suprême du Canada il y a quelques années, les enfants indiens qui sont adoptés par des non-Indiens conservent leur statut. Par contre, lorsqu'un enfant est adopté, on essaie habituellement de garder secrète l'identité de ses parents naturels afin que ses parents adoptifs ne se trouvent pas aux prises avec des problèmes psychologiques (j'emploie le terme "psychologique" sans aucune intention péjorative). Il me semble que si l'enfant indien conserve ses droits, il doit savoir d'où il vient, de quelle réserve par exemple.

FAIRWEATHER — Les trois enfants dont vous voyez la photo sur mon bureau sont mes enfants adoptifs. Je pense que la situation des enfants indiens par rapport à l'adoption est tout à fait regrettable. Si les Indiens veulent conserver leur culture, et je suis sûr qu'ils le veulent, il doit bien y avoir un moyen de régler cette question. Ce serait là une bonne raison, une raison suffisante, pour que les tribunaux permettent aux enfants adoptés d'avoir accès à leur dossier. Mes trois enfants sont adoptés et je n'ai jamais essayé de leur cacher cette réalité; s'ils étaient d'une origine ou d'une race différente de la mienne, je tiendrais à ce qu'ils connaissent et vénèrent leurs ancêtres. Je voudrais qu'ils en soient fiers et je n'essaierais pas de leur cacher la vérité.

NOUVELLES INDIENNES — Les Indiens inscrits ont certains droits; ils appartiennent à une bande et leur nom est consigné sur la liste de cette bande. Ces listes sont conservées par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Avant que la Cour suprême du Canada ne rende ce jugement, les noms des enfants adoptés ne figuraient pas sur ces listes; depuis, ils y figurent, mais seuls les conseils de bande ont accès à cette information car les sommes qui leur sont versées par le gouvernement le sont en fonction de la population de la bande. Il faudrait que chacun ait accès à ces renseignements afin de savoir à quelle bande il appartient. La

(Suite à la page 5)

Savoureux biftecks d'original, ragoût de lapin aux boulettes de farine, terrine de perdrix, poulet frit des Prairies, omble de l'Arctique poché, saumon farci au four, chevreuil rôti aux herbes...

Ajoutez une garniture de légumes de saison, un pain bien doré, du café ou du thé bouillant et vous avez un authentique festin à la mode indienne! D'autres recettes du même genre et toutes aussi succulentes abondent.

Les Nouvelles indiennes inaugurent dans le présent numéro une rubrique culinaire sur la préparation du gibier et du poisson qu'on retrouvera régulièrement. Les recettes sont tirées du Northern Cookbook, d'Eleanor A. Ellis, publié par le ministère des Affaires indiennes et du Nord.

De temps à autre, nous donnerons également des recettes spéciales à l'intention des gourmets; par exemple, celles du tournedos de phoque ou de la perdrix amandine, mais en général, il s'agira de plats simples, nourrissants et faciles à préparer.

Si vous aimez nos recettes, et si vous-même en avez une à nous proposer, n'hésitez pas à nous écrire, nous nous ferons un plaisir de vous offrir l'hospitalité de nos colonnes.

Bon appétit!

SUBSTITUTIONS

1 c. à table de farine (pour lier une sauce)	= ½ c. à table de fécule de maïs
	= ½ c. à table de tapioca
	= 2 c. à table de riz
	= 1 oeuf
	= 1 c. à table de poudre d'oeuf
1 oeuf (dans une recette)	= 1 c. à table de poudre d'oeuf plus 3 c. à table d'eau
1 tasse de lait	= ¼ de tasse de lait en poudre plus 1 tasse d'eau
	= ½ tasse de lait évaporé plus ½ tasse d'eau
1 tasse de lait sûr	= 1 tasse de lait plus 1 c. à table de jus de citron ou de vinaigre
1 tasse de farine à pâtisserie ou à gâteau	= ⅞ de tasse de farine tout-usage
1 tasse de sucre blanc	= 1 tasse de cassonade bien tassée
	= 1 tasse de sirop de maïs (réduire d'un quart de tasse les autres liquides)
	= 1 tasse de miel (réduire d'un quart de tasse les autres liquides)
1 on. ou 1 carré de chocolat	= 3 c. à table de cacao plus ¾ de c. à table de beurre
1 c. à table de gélatine	fera prendre 2 tasses de liquide dans une gelée

NOTA:

Voici le tableau de substitution du gibier par des viandes domestiques.

Boeuf au lieu de:	Bison Caribou Chevreuil Original Wapiti
Veau au lieu de:	Lynx
Agneau ou mouton au lieu de:	Mouflon de Dall
Porc au lieu de:	Ours ou Castor
Poulet au lieu de:	Rat musqué Lapin Écureuil Marmotte commune

Les viandes domestiques n'ont pas besoin d'être marinées, sauf les morceaux les moins tendres que la marinade amollira quelque peu.

Rôti de venaison à la mode ojibway

rôti de venaison de 3 à 4 lb	sel et poivre au goût
5 c. à soupe de beurre	4 c. à soupe de jus de citron
1 c. à soupe de moutarde sèche	4 c. à soupe de vin sec
¼ c. à thé d'origan	4 ou 5 tranches de bacon
¼ c. à thé d'estragon	

Mêler le beurre et le jus de citron à la moutarde. Napper de ce mélange toutes les surfaces de la pièce de viande. Mettre la viande dans une rôtissoire et les tranches de bacon sur le dessus, en prenant soin de les fixer solidement. Saupoudrer de sel et de poivre, d'origan et d'estragon. Verser le vin sur la viande et couvrir. Faire rôti au four à 350° F en comptant 30 minutes par livre. Arroser souvent la viande et enlever le couvercle pour les 20 dernières minutes de cuisson. Ajouter de l'eau au besoin pour arroser la viande.

Fairweather — Concluded

people to be a lawyer, but all tribunals are not going to be made up only of lawyers.

INDIAN NEWS: Could you comment further on the exclusion of Indian women and the INDIAN ACT from the jurisdiction of the FEDERAL HUMAN RIGHTS ACT?

FAIRWEATHER: I was talking to you about the situation in Government. You may know more about this situation than I do, but I have been talking to the Minister of Justice, to the Minister of Indian and Northern Affairs and to the Prime Minister's Office, but not to the Prime Minister. Noel Starblanket has agreed that in the future working out of revisions to the INDIAN ACT, Indian women will be included and his Executive Council repudiated it. So it had to start all over again. I am glad to say that Noel (Starblanket) has got them to understand that it is absolutely essential to have Indian women as part of the process. I am not saying what will result, but the fact that they are not represented is itself discriminatory. The Government has told the Executive Committee of the (National Indian) Brotherhood, which itself is an odd name, that Parliament would not consider interim amendments to the INDIAN ACT that did not include some resolution of the Indian women problem. That's really as far as I can go. I have seen, in the last six months, more movement among government circles to solve this issue than anytime I have been in Parliament.

INDIAN NEWS: Is there any external basis for this? External meaning outside the country?

FAIRWEATHER: Well, no but certainly there are two Indian women who have brought complaints at the United Nations because the mechanisms within the country have not been able to resolve the problem. I don't know if one follows the other. This issue has been pounded and pounded and pounded. It started with recent history, from the Royal Commission on the Status of Women recommendations, and many Members of Parliament had Bills to appeal Section 12(1)(b). But it is water on the stone, and even the stone of Government...but I don't want to be seen as defending the Government, but they did ask and they would dearly like this issue to be solved by Indian people. Now it may not be in the cards, but to put it in its crudest, certain cards are held by the Govern-

ment. One is, that I understand that the Brotherhood would like to make two or three amendments to the INDIAN ACT. And the Government said not on your life, unless Indian women's issue is dealt with, too. There is a stand-off at the corral.

INDIAN NEWS: I want to discuss Indian children as well. In this connection there was a Supreme Court of Canada decision a year to two ago, or more, to the effect that Indian children who are adopted by non-Indians do not lose their status. On the other hand, when children are put up for adoption there is usually some effort made to erase their background so there won't be psychological problems with the people adopting them. (Psychological here used is not to be derogatory). It seems to me if the children are not going to lose their status they need to know where they came from, which reserve, for example.

FAIRWEATHER: Well, those three children that I have (pictures of) on my desk are adopted. I would think that it is poor public policy for Indian people to be adopted. If we are preserving, and I am sure Indian people are anxious to preserve (their culture), there should be a way. It would be a good, sufficient reason for the courts to allow the records to be opened. My three children are adopted. I have never hidden the fact from them that they are adopted, and if they were not of my origin, my race, I would want them to know and to celebrate their ancestry. Be able to take pride in that. I would not want to hide it from them.

INDIAN NEWS: Status Indians have certain rights, they have bands and band numbers and the bands keep a record of everybody on their membership list. All of these lists are kept by the Department of Indian and Northern Affairs. Whereas before the SCC decision, all of these children were taken off the lists, after that decision, they were left on, but there is restricted access to this information by band councils. They are entitled to this information because they receive monies from Government based on their population. And individuals should have access to this information to know which band they belong to. Will the Federal Human Rights Commission deal with this issue at all?

FAIRWEATHER: I have never had this issue raised. We have to be careful, and I am saying this as a father of adopted children, that this information is confidential for one reason and that is the protection of that child in society as a whole. Indian and white society. I would think that on the ground on which you speak there is reason for the bands to know.

INDIAN NEWS: Adoptions are a provincial responsibility. There is no federal law which protects Indian children and therefore bands must use provincial legislation in this area.

FAIRWEATHER: I made a general statement at the opening of this interview. There is a reason to try to match (racial origin). It is not a discriminatory reason. It is I presume some of the very problems that flow from your question. Had my three children been Indian children there would be two natural inclinations that are in conflict: one is to preserve identity and the other would be my natural wish as a parent for assimilation. Therefore it would be better public policy if I had no right to take an Indian child. But we are in an

area that I would like to think about. There are a lot of people who have very good motives. Their motives are not assimilation. They are motives of providing love, a home and a chance. It is not at all just to erase (a cultural identity.) Joe Dion sat here and said I was participating in genocide for wishing to change the INDIAN ACT. I said I like the way you talk, except you exaggerate.

INDIAN NEWS: Indian children are different. There is no federal Act dealing with child care services for Indian children. So these come under Provincial Acts and Organizations registered with the provinces. There are a large number of children taken from Indian homes because their parents are alcoholics, are incarcerated or for one reason or another. But you find some-

thing like 39 percent of the children in a province up for adoption are Indian children and we are only one or two percent of the population. I think this is something the federal government has not dealt with and I do not know if the Federal Human Rights Commission will get into this area at all.

FAIRWEATHER: As I told you a minute ago, this issue has not been raised. I am interested in who gives consent. There has to be the consent of the Child Welfare Officer in New Brunswick before I could adopt those three. What I am interested in is who gives that consent for Indian children, status Indian children. Who stands in the place of the parent?

(NOTE: The INDIAN NEWS will carry a series of three articles on THE ADOPTION OF INDIAN CHILDREN



Organizations Selected For Government Funding

Ottawa — Justice Minister Ron Basford has released the names of organizations which have been selected for funding under the 1978 Canada Summer Youth Employment Program (CSYEP).

The 28 proposals which were approved will receive a total of \$132,000 and this results in the creation of summer jobs for 61 students, a number of them native students.

Basford said he was struck with the "high quality and professionalism" reflected in all of the submissions we received.

"I feel confident that those selected will make a significant contribution to public legal education in their communities while at the same time offering valuable experience for the students they engage."

A few of the organizations selected are:

The Saskatchewan Community Legal Services Commission (Saskatoon)

to aid in the creation and production of materials for a school curriculum designed to teach law to children of the Sturgeon Lake Reserve and also to organize workshops for adults concerning status Indian rights and obligations.

Maliganik Tukisiiniakvik (Frobisher Bay)

To develop a "bank" of legal education materials in Inuktitut and simple English for radio, video and written dissemination. Also to train Inuit youth in law and develop their interest in a legal career as paralegals, special constables and/or lawyers.

Native Counselling Services of Alberta

To determine the nature of the legal problems presented to courtworkers and prison liaison workers by native clients with a view to improving legal material and resources for the courtworkers field staff.

Seventy proposals were reviewed by the Department of Justice and final selection was based on the following criteria:

- the extent to which a proposal clearly related to public legal education and information.
- the present or potential value of a proposal to the community to whom its services are addressed.
- the learning/training value for the participants and the adequacy of professional supervision for the students.

A further consideration in selecting projects was to ensure a fair distribution of the jobs involved across Canada on a per capita basis.

INDIAN NEWS

The Indian News is published with the assistance of the Department of Indian and Northern Affairs for free distribution to Indian and others interested in Indian activities.

This monthly publication, edited by Indians, is devoted to news of, for and about Indians and Indian communities. Articles may be reproduced but credit would be appreciated. Opinions contained in these pages are not necessarily those of the Department. Free expression of viewpoint is invited.

Howard Bernard Editor

400 Laurier Ave. West
Room 351
Ottawa, K1A 0H4 995 6386

Petites nouvelles...

Thompson (Manitoba) — Cinq bandes indiennes du nord du Manitoba ont voté en faveur d'une entente de principe au sujet d'un dédommagement pour l'inondation de leurs terres à la suite des travaux d'aménagement hydraulique du fleuve Nelson. Les réserves en cause sont Nelson House, Split Lake, York Landing, Cross Lake et Norway.

Thunder Bay (Ontario) — Les services de conseil juridique aux autochtones du district de Thunder Bay ont mis sur pied une clinique juridique afin de dispenser une aide préventive et des conseils juridiques au public, surtout aux autochtones. Ce service est destiné aux gens dont les besoins ne sont pas complètement satisfaits par les services juridiques traditionnels du fait de leur isolement géographique, de la barrière de la langue ou de la pauvreté.

Vancouver (Colombie-Britannique) — Selon les statistiques du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, un Indien de la C.-B. est trois fois plus susceptible de connaître une mort violente que le Canadien moyen et environ deux fois plus susceptible de se suicider que le citoyen de la Colombie-Britannique.

Amherst (Nouvelle-Écosse) — Les représentants des organisations indiennes de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ainsi que des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes en sont arrivés à des ententes après une réunion et des revendications des Indiens qui demandaient des modifications au chapitre des pensions et des prestations de bien-être social dans leurs réserves. Un porte-parole du ministère a fait savoir que les deux parties ont convenu de ne pas divulguer les détails des accords.

Québec — Les gouvernements d'Ottawa et de Québec entreprendront la première enquête importante sur l'empoisonnement au mercure chez les autochtones de communautés crises dans le nord-ouest du Québec. Au départ, on devait mener cette étude dans le nord-ouest de l'Ontario, mais les Indiens de cette région refusent de collaborer tant que le gouvernement canadien n'interdira pas la pêche dans le bassin hydrographique de la rivière des Anglais et de la rivière Wabigoon qui sont contaminées.

North Battleford (Saskatchewan) — Les chefs de dix réserves indiennes ont émis une déclaration conjointe par laquelle ils appuient sous condition le nouveau régime de santé qui a été proposé pour leur peuple.

Edmonton (Alberta) — M. Richard Plodzien, directeur général de l'*Indian Oil Sands Economic Development Corporation*, fait savoir qu'il remettra sa démission en juin parce qu'il croit que des "pressions politiques" au sein de la Corporation l'empêchent de fournir son plein rendement. La Corporation a été créée par une entente survenue entre l'Association des Indiens de l'Alberta, le ministère des Affaires indiennes et la Syncrude afin d'encourager la participation indienne au projet Syncrude visant l'exploitation des sables bitumineux du nord-est de l'Alberta.

Washington (D.C.) (AP) — La Cour suprême des États-Unis a établi que les tribus indiennes n'ont pas le pouvoir juridique de traduire en justice des non-Indiens pour des délits commis dans une réserve indienne. La Cour a ainsi rejeté la décision d'une cour d'appel selon laquelle les Indiens Suquamish, une petite tribu dont la réserve est située près de Seattle (État de Washington), ont le droit d'appréhender et de juger des personnes qui ne sont pas membres de la tribu, mais qui vivent dans la réserve.

(Fairweather — fin)

Commission fédérale des droits de la personne a-t-elle l'intention de se pencher sur cette question un jour ou l'autre?

FAIRWEATHER — Je n'ai jamais soulevé cette question. Nous devons faire preuve de prudence et je dis cela à titre de père adoptif; si ces renseignements sont gardés confidentiels, c'est dans le seul but de protéger l'enfant, qu'il soit Indien ou Blanc. Compte tenu des arguments que vous avez énoncés, j'estime qu'on est justifié de communiquer ces renseignements aux responsables des bandes.

NOUVELLES INDIENNES — Le domaine de l'adoption relève de la compétence provinciale. Aucune loi fédérale ne protège les enfants indiens. Par conséquent, les bandes doivent avoir recours aux lois provinciales dans ce domaine.

FAIRWEATHER — Comme je vous le disais au début de cet entretien, ce n'est pas sans raison qu'on essaie d'éviter l'assimilation d'une race. Et ces raisons ne sont pas d'ordre discriminatoire. Votre question d'ailleurs en est la preuve. Si mes trois enfants étaient d'origine indienne, je serais partagé entre deux tendances bien naturelles: d'une part, mon désir de protéger leur identité et, d'autre part, mon désir bien légitime de les assimiler à ma culture. Donc, il vaudrait mieux que je n'aie tout simplement pas le droit d'adopter un enfant indien. Mais il s'agit là d'un sujet sur lequel j'aimerais réfléchir plus longuement. Beaucoup de gens veulent adopter des enfants pour des raisons fort louables. Ils ne visent pas l'assimilation. Ils veulent seulement donner à ces enfants l'affection dont ces derniers ont besoin, un foyer et une

chance de s'épanouir. Leur geste n'a pas pour but d'effacer l'identité culturelle de l'enfant en question. Joe Dion m'a dit qu'en voulant changer la Loi sur les Indiens, je me faisais le complice d'un génocide. Je lui ai répondu que je comprenais son point de vue mais qu'il avait tendance à exagérer.

NOUVELLES INDIENNES — Les enfants indiens sont différents. Aucune loi fédérale ne prévoit de services particuliers pour ces enfants. Ainsi, leur problème relève des lois et des organismes provinciaux. Un grand nombre d'enfants indiens sont enlevés à leurs parents parce que ces derniers sont alcooliques, parce qu'ils sont incarcérés ou pour quelque autre raison. Mais que faire dans une province où les Indiens ne représentent qu'un ou deux pour cent de la population alors que 39 p.100 des enfants à la recherche d'un foyer adoptif sont d'origine indienne? Je pense que le gouvernement fédéral ne s'est pas encore penché sur cette question et je me demande si la Commission fédérale des droits de la personne a l'intention d'agir un jour ou l'autre dans ce domaine.

FAIRWEATHER — Comme je vous le disais tout à l'heure, cette question n'a pas été soulevée. Je voudrais bien savoir à qui revient la décision. Lorsque j'ai voulu adopter mes trois enfants, au Nouveau-Brunswick, il m'a fallu d'abord obtenir le consentement du fonctionnaire chargé de la protection de l'enfance. Je voudrais bien savoir qui doit donner son consentement dans le cas des enfants indiens, des enfants ayant le statut d'Indien. Qui tient lieu de parents?

(NOTA: Les NOUVELLES INDIENNES publieront au printemps une série de trois articles sur L'ADOPTION DES ENFANTS INDIENS.)

NOUVELLES INDIENNES

Publié avec l'aide du ministère des Affaires indiennes et du Nord. «Nouvelles indiennes» est un mensuel distribué gratuitement aux Indiens et aux personnes intéressées aux activités des Indiens. Cette publication est préparée par des Indiens et se consacre aux nouvelles fournies par eux, aux articles qui leur sont destinés ou encore qui concernent les Indiens et les communautés autochtones. Les textes qui paraissent dans ce journal peuvent être reproduits en en mentionnant la source. Les opinions émises ne sont pas nécessairement celles du ministère des Affaires indiennes et du Nord. Les lecteurs sont invités à faire valoir leurs points de vue dans nos pages sous forme de lettres à l'éditeur.

Howard Bernard — Rédacteur

400 ouest, avenue Laurier,
Pièce 351,
Ottawa, K1A 0H4
995-6386

Farce pour le perdreau

- 3 tasses de riz plus ou moins cuit
- 1 c. à thé d'oignon finement haché
- Bouillon de poulet ou autre pour lier
- 1 c. à soupe de céleri haché
- 1 c. à thé de persil haché
- 1 c. à soupe de bacon cuit émietté
- ½ tasse de champignons sautés finement hachés

Mêler tous les ingrédients secs et ajouter juste assez de bouillon pour obtenir une farce légère et onctueuse.

CARNETS D'HISTOIRE NATURELLE

PRESENTÉS PAR LE MUSÉE NATIONAL DES SCIENCES NATURELLES, OTTAWA

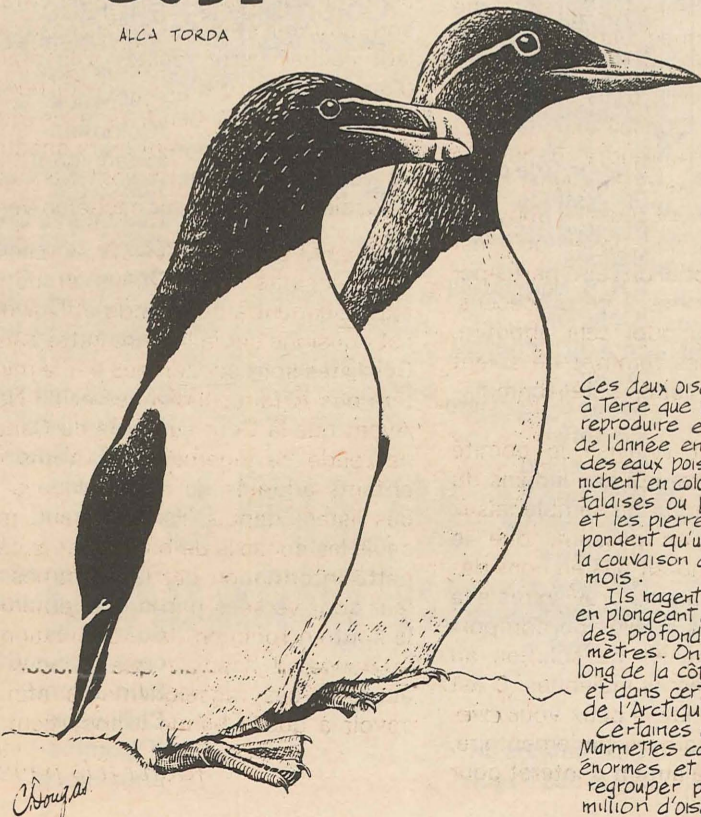
Musees nationaux Canada

MARMETTE COMMUNE

URIA AALGE 3.

GODE

ALCA TORDA



Ces deux oiseaux ne viennent à terre que pour se reproduire et passent le reste de l'année en pleine mer, dans des eaux poissonneuses. Ils nichent en colonies le long des falaises ou parmi les galets et les pierres. Ils ne pondent qu'un seul œuf dont la couvaison dure environ un mois.

Ils nagent bien et pêchent en plongeant quelquefois à des profondeurs de 20 mètres. On les trouve le long de la côte de l'Atlantique et dans certaines régions de l'Arctique.

Certaines colonies de Marmettes communes sont énormes et peuvent regrouper près d'un demi-million d'oiseaux.

Treasure Board Approves Contribution To The Pas

OTTAWA — Hon. J. Hugh Faulkner, Minister of Indian and Northern Affairs, and Mr. Charlie Constant, Chief of The Pas Indian Band, have jointly announced acceptance of the Treasury Board approved contribution of \$4.2 million, by the Otineka Development Corporation of The Pas, Manitoba.

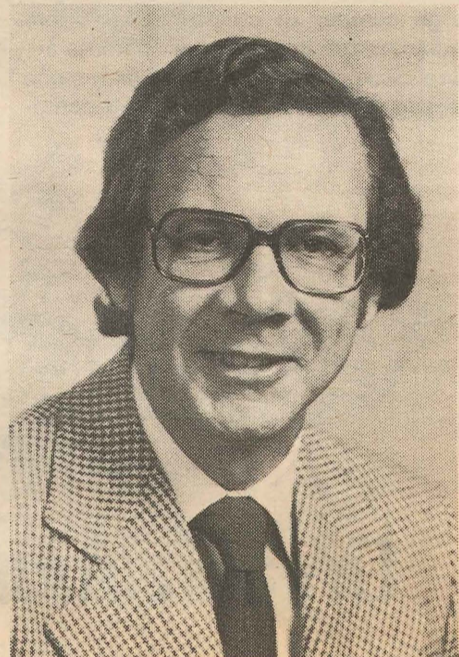
The contribution will reduce the Corporation's debt load to a more realistic level, and thereby provide for the eventual viability of the Otineka Shopping Centre, owned and operated by the Corporation.

Otineka Development Corporation is wholly owned by The Pas Indian Band. It operates the first Indian regional-type shopping centre in Canada. The shopping centre was designed to provide a major retailing outlet for The Pas and its surrounding communities whose population numbers some 16,000 people.

At present the occupancy rate is 85 per cent for the retail section, 75 per cent for the office section and 56 per cent for the recreation and storage section. The shopping centre has a total of 160,000 square feet of leaseable space, including a chain grocery store, a chain department store, a bank branch, several boutiques, a bowling alley and two cinemas.

For the owners, The Pas Indian Band, a community of 1,220 people, the shopping centre is a focus for employment, skill development and the overall physical development in the community.

It is seen by the Band and the Department as a significant long-term measure to improve the socio-economic life of the community.



Special Advisor Appointed

OTTAWA — The Honourable J. Hugh Faulkner, Minister of Indian and Northern Affairs, and Noel Starblanket, President of the National Indian Brotherhood, jointly announced the appointment of Jack Beaver as special adviser to undertake a broad, in-depth review of economic development of the Indian people with a view to recommending policy changes and program innovations in this field.

Mr. Beaver, now engaged on an intensive study of economic development projects and procedures in Alberta, will report to the NIB and the Minister during a three-year period on ways to enhance socio-economic activity among Indian people and ways to improve the impact of government programs.

The joint statement of Mr. Faulkner and Mr. Starblanket follows:

"The slow pace of economic development, very high levels of Indian unemployment and other great difficulties blocking progress towards Indian self-reliance are matters of great concern both to Indians and Government.

It is agreed that in the past uncoordinated Government programs aimed at improving Indian socio-economic development in Canada have not substantially increased Indian participation in the mainstream of the Canadian society. Accordingly the aim in the future is to have more comprehensive policies and programs, involving social, environmental and cultural, as well as economic factors, which will achieve that result.

The NIB regards socio-economic development as a top priority and have tabled *The Strategy for the Socio-Economic Development of Indian peo-*

ple in the NIB-Cabinet Committee, where it was agreed that an independent national Indian socio-economic development body should be established to review the recommendations of the strategy. The implementation of the present recommendations in the report would involve major program impacts.

Appointment

The Special Adviser, as well as others selected to assist him, will fulfill the function of the national Indian socio-economic development council.

The Special Adviser will report to the NIB and the Minister of Indian Affairs and Northern Development for a three-year period. His appointment is effective April 1, 1978 and may be renewed at the end of its term.

General Duties

To advise the President of the NIB and the Minister of DIAND on all matters of socio-economic development. Specifically,

1. To develop advice on departmental policy and programs in relation to socio-economic development, and to develop approaches to implementation and delivery systems as agreed to by both parties.
2. To assess the effectiveness of existing and new programs in achieving developmental goals and to ensure through review that programs are implemented consistent with original goals; and to further ensure that such goals are not in conflict with goals and objectives of Indian people.
3. To consider the goals and objectives of *The Strategy for the Socio-Economic Development of Indian People* and to make recommenda-

Indian And Northern Education Program University of Saskatchewan

1. One Position:

Assistant or Associate Professor

2. Qualifications Required:

Ph.D. or near equivalent or relevant school and university experience. Knowledge of Indian and northern contemporary scene. Strong preference would be given to those experienced in cross-cultural education, teaching English as a Second Language, teaching Language Arts, and/or use of Indian Language (preferably Cree) and developing linguistic programs in classrooms.

3. Nature of Duties:

Teaching courses at the undergraduate and graduate levels, counselling and supervising graduate students. Developing courses suitable for preparation of teachers in Indian, northern, and urban communities where Indian children are taught.

4. Salary Offered:

Dependent upon qualifications and experience.

5. Send Application to:

Aldrich Dyer, Chairman,
Indian and Northern Education Program,
University of Saskatchewan,
Saskatoon, Saskatchewan, S7N 0W0

6. Date of Appointment:

July 1, 1978.

7. Deadline for Applications:

When position is filled

Note: Please include curriculum vitae and three references.

4. To develop discussions among federal, provincial, private sector and Indian organizations and to investigate ways and means by which Indian participation in and benefit from the Canadian economy and society may be increased.
5. To carry out special studies on matters related to Indian economic development as requested by the NIB and the Minister, and to ensure implementation of recommendations from such studies as may be agreeable to the two parties concerned.
6. To advise on legislative changes.

National Indian Socio-Economic Development Board and Staff

The National Indian Socio-Economic Development Board will be selected by the Special Adviser on recommendations made by the President of the NIB and the Minister. This Board will be of an advisory nature to the Special Adviser and will undertake work as directed by him.

The Special Adviser will have an office located in Ottawa and a full-time staff of four persons. It is further agreed between the NIB and the Minister that the Special Adviser may require staff on a secondment basis from them.

The Special Adviser, his Board and staff will have full access to appropriate information both from government and NIB.

Reporting

The Special Adviser will report directly to the NIB and the Minister. It is recognized that some recommendations can be implemented internally by the DIAND, while others will have to be routed through the Joint Committee of Cabinet and the NIB process.

Financial

A budget of approximately \$400,000 annually will be provided by Government to cover the operating costs of the Special Adviser.

At a recent meeting of the Trustees of the Mungo Martin Memorial Awards Fund, the following students received awards:

Linda Gou	-Niska	-Terrace	-Artist	\$250.00
Darlene Taylor	-Tsheshant	-Victoria	-Student	150.00
Ben Cardinal	-non-status	-Fort St. John	-Student	150.00
Evangeline Glendale	-Kwakuital	-Victoria	-Student	75.00
Roy Wallace	-Soowahlie	-Clayburn	-Student	75.00

FÊTES INDIENNES — CANADA 1978

Nouveau-Brunswick
du 21 au 23 juillet Pique-nique annuel Big Cove Réserve de Big Cove Rexton (Nouveau-Brunswick)

Québec
du 22 au 24 juin 8^e fête annuelle d'un week-end Bande de Pointe Sainte-Thérèse Pointe Sainte-Thérèse (Québec)

du 30 juin au 2 juillet Fête abénaquise Bande indienne d'Odanak Réserve indienne d'Odanak (Québec)

les 25 et 26 juillet Fête de sainte Anne Restigouche (Québec)

du 4 au 6 août Fête micmac de Maria "78" Micmacs de Maria Réserve indienne de Maria (Québec)

les 12 et 13 août Journée indienne Défilé des pompiers Bande indienne de Caughnawaga Caughnawaga (Québec)

Ontario
21 mai Commémoration du débarquement des Mohawks Mohawks de la baie de Quinte R.R. no 1, Deseronto (Ontario)

21 mai Jeux des Six-Nations Bande des Six-Nations Ohsweken (Ontario)

du 7 au 9 juillet 8^e fête annuelle de Whitefish Bay Whitefish Bay Sioux Narrows (Ontario)

les 15 et 16 juillet Fête de l'île Walpole R.R. no 3 Wallaceburg (Ontario)

les 4, 5, 11, 12, 18 et 19 août Grande fête des Six-Nations Réserve des Six-Nations R.R. 6, Hagersville (Ontario)

les 12 et 13 août Fête du rocher du rêveur Bande de la rivière Whitefish Birch Island (Ontario)

les 19 et 20 août Fête munsee chippewa R.R. no 1 Muncey (Ontario)

Bande des Peguis Hodgson (Manitoba)
du 15 au 19 août Journées indiennes des Opasquias Bande indienne Le Pas Le Pas (Manitoba)

Saskatchewan
du 7 au 9 juillet 6^e fête annuelle de File Hills Balcarres (Saskatchewan)

du 13 au 16 juillet Célébrations de Carry the Kettle Bande indienne de Carry the Kettle Sintaluta (Saskatchewan)

du 20 au 23 juillet 19^e fête annuelle des journées indiennes du Thunderchild Turtleford (Saskatchewan)

du 18 au 20 août Célébrations de la fête de Piapot Cupar (Saskatchewan)

Alberta
les 1^{er} et 2 juillet Journées sportives interculturelles Glenevis (Alberta)

du 27 au 30 juillet Journées indiennes des Sarcis 3 700, rue Anderson - S.-O. Calgary (Alberta)

du 4 au 6 août Célébrations annuelles des Indiens Bande des Pieds-Noirs Blackfoot Crossing (Alberta)

du 4 au 6 août 22^e fête annuelle des Piégans Bocket (Alberta)

du 17 au 19 août Journées indiennes d'Enoch Bande indienne d'Enoch Winterburn (Alberta)

Colombie-Britannique
les 4 et 5 juin Fête indienne de Cultus Lake Chilliwack (Colombie-Britannique)

les 10 et 11 juin Rodéo de Deadman's Creek Bande indienne de Deadman's Creek Savona (Colombie-Britannique)

du 30 juin au 2 juillet 2nd Annual Tache Noyeah Dzin Fort St. James (Colombie-Britannique)



Contribution à l'Otineka Corp.

Ottawa — L'honorable J. Hugh Faulkner, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et M. Charlie Constant, chef de la bande indienne Le Pas, ont annoncé que l'*Otineka Development Corporation*, de Le Pas, Manitoba avait accepté une contribution de

\$4,2 millions que le Conseil du Trésor a autorisée. Cette contribution réduira la dette de la société à un niveau réaliste, assurant ainsi la viabilité du centre d'achat Otineka, que possède et exploite la société.

L'*Otineka Development Corporation* est l'entière propriété de la bande indienne Le Pas. Elle exploite le premier centre commercial régional indien au Canada. L'entreprise est un grand centre de commerce de détail pour Le Pas et ses collectivités environnantes. Il dessert une population de quelque 16 000 âmes.

A l'heure actuelle, le taux d'occupation se chiffre à 85 p.100 dans la section destinée au commerce, à 75 p.100 dans la section destinée aux bureaux et à 56 p.100 dans la section destinée aux loisirs et à l'entreposage. Le centre a une superficie totale de 160 000 pieds carrés et comprend une épicerie, un grand magasin, une banque, plusieurs boutiques, une salle de quilles et deux cinémas. Pour les propriétaires, la bande indienne Le Pas, le centre d'achat permettra à cette collectivité de 1220 personnes de se créer des emplois, de développer des compétences et d'assurer son développement général.

La bande et le ministère y voient une mesure à long terme de grande importance qui améliorera la vie socio-économique de la collectivité.

J. McGilp aux Affaires du Nord

OTTAWA — M. John McGilp, âgé de 55 ans, a été nommé directeur général de la programmation et de l'orientation du Nord, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Nommé par la Commission de la Fonction publique, M. McGilp remplace M. Neil Faulkner, récemment devenu directeur délégué du Bureau des revendications des autochtones.

M. McGilp sera chargé des relations financières fédérales avec les T.N.-O. et le Yukon, de la direction du groupe de l'élaboration des orientations du Programme du Nord et de la direction de la coordination et du développement social du Nord du Ministère.

Les 23 ans passés au service du Ministère, dans le Nord en s'occupant des domaines directement reliés aux affaires des autochtones, lui ont permis d'acquérir un bagage de connaissances essentielles, particulièrement à une époque où l'attention est tournée de plus en plus vers le Nord.

Avant sa nomination, M. McGilp était directeur général des réserves et fidéicommiss. Il a également fait office, depuis sa venue à Ottawa en 1970, de directeur et de directeur général des Opérations, de directeur des Affaires communautaires et des Services d'éducation du Programme des Affaires indiennes et esquimaudes, ainsi que de représentant spécial délégué aux traités 8 et 11.

M. McGilp a également été employé à titre de surintendant de l'agence indienne de Yellowknife, de surveillant régional des agences indiennes des Territoires du Nord-Ouest à Fort Smith et de directeur régional de la Saskatchewan et de l'Ontario. Avant de se joindre au ministère des Affaires indiennes en 1955, il enseignait dans les réserves des Piégans et des Gens-du-Sang.



Nouveau service de traduction

Que dire aux gens qui désignent un appareil de radar en forme de disque, installé près de leur village, sous le nom de Johnny Otastotin, c'est-à-dire le chapeau de Johnny?

Si vous voulez être compris de ces gens, vous devrez vous exprimer dans leur langue et c'est pourquoi Patricia Ningewance a mis sur pied un nouveau service de traduction à l'intention des Indiens Ojibways et Cris du nord-ouest de l'Ontario. Patricia enseigne l'ojibway et le cri à l'université Lakehead de Thunder Bay. Elle est aussi employée comme traductrice par le *Wawatay News*, un journal du nord imprimé en anglais tout en conservant l'écriture syllabique indienne.

En plus de mettre sur pied un service de traduction, Patricia aimerait aussi lancer un bulletin du traducteur au moyen duquel elle pourrait établir des normes d'orthographe et de prononciation pour tous les traducteurs de la région. Au cours des deux dernières années, elle a compilé une banque de mots en vue de composer un dictionnaire.

Le nouveau service de traduction se nomme la *Forked Tongue Translation Agency Ltd.*